

CRIC n° 51 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 24 novembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le loto du patrimoine ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la notion de genre en matière de patrimoine ».....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la réforme des fabriques d'église ».....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la première réunion dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 ».....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la participation de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) aux Startech's Days ».....	5
Intervenants : M. le Président – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration de la cathédrale Saint-Paul de Liège ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la perte de places en crèche à la suite des réductions budgétaires imposées à l'ONE » ;	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'alerte de la Cosege sur la situation jugée critique des milieux d'accueil en Wallonie » ;	
Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rencontre avec les partenaires sociaux du secteur de la petite enfance ».....	8
Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Pécriaux – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des crèches ».....	10
Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le SparkOh! ».....	11
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation touristique de la gastronomie wallonne ».....	13
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme et l'alimentation durable »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création d'une nouvelle gare à Pairi Daiza »..... 15

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la signalétique des parcours forestiers »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le respect des dispositions du Commissariat général au tourisme (CGT) par le camping du Waux-Hall à Mons »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme silencieux »..... 18

Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme engendré par les marchés de Noël en Wallonie » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le soutien aux marchés de Noël »..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les données relatives au remplissage des hôtels en Wallonie »..... 20

Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'emploi touristique de fin d'année »..... 21

Intervenants : M. le Président – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accessibilité touristique par les infrastructures certifiées Access-i »..... 22

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme fluvial »..... 23

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les choix du Gouvernement en termes de pluriannualisation des subventions facultatives »..... 24

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les jumelages »..... 25

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 26

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 26

LISTE DES INTERVENANTS.....	27
ABRÉVIATIONS COURANTES.....	28

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Jori Dupont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le loto du patrimoine »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le loto du patrimoine ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, en France, le principal objectif de la Mission Patrimoine est de sauvegarder le patrimoine français dans toute sa diversité, qu'il s'agisse de monuments historiques ou de sites moins connus, mais tout aussi importants pour le patrimoine culturel et architectural du pays. Depuis sa création, la mission a permis d'identifier plus de 7 000 sites en danger à travers la France.

Je précise que la question a déjà été évoquée ici, entre autres, par mon estimé collègue, Guillaume Soupard.

L'une des initiatives phares de la Mission Patrimoine est le loto du patrimoine lancé en 2018. Ce jeu de

loterie, organisé par FDJ United, permet de récolter des fonds pour financer la restauration de sites sélectionnés. Les bénéfices générés par les ventes de tickets et de grilles de loto sont reversés à la Fondation du patrimoine pour soutenir des projets de restauration.

Qu'en est-il en Wallonie ? Ce principe a-t-il déjà été évoqué avec votre administration ? Des contacts ont-ils été pris avec la Loterie nationale pour imaginer la faisabilité d'une telle démarche ? Selon vous, quels seraient les atouts et surtout les freins d'une telle démarche ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'idée de créer un loto du patrimoine en Wallonie, à l'instar de l'initiative française de Stéphane Bern, n'est pas nouvelle. Elle a déjà été étudiée à plusieurs reprises. Ma prédécesseuse, la ministre De Bue, s'y était particulièrement intéressée, voyant dans ce mécanisme une opportunité de diversifier les sources de financement pour la préservation du patrimoine. Cependant, il est rapidement apparu que le modèle français ne pouvait être transposé tel quel chez nous. En effet, nos structures institutionnelles diffèrent sensiblement. Bien que la loterie soit nationale, la compétence en matière de patrimoine relève des entités fédérées, ce qui rend complexe la mise en place d'une approche commune.

Une alternative avait été envisagée : une tombola réservée aux joueurs en ligne. Cette solution soulevait toutefois également des difficultés importantes. De plus, les études menées ont montré que le nombre potentiel de joueurs en Wallonie était trop limité, par rapport au marché français, pour générer des marges suffisantes.

La Loterie nationale n'est cependant pas inactive dans le domaine du financement de la restauration du patrimoine belge en général et wallon en particulier. Je peux vous citer l'organisation du Challenge patrimoine en collaboration avec l'Institut royal du Patrimoine artistique. Parmi 10 trésors patrimoniaux jugés en péril, les Belges sont invités à voter pour celui qui devrait bénéficier d'une restauration urgente.

En 2024, ce sont les tableaux en céramique de la Maison picarde de Mouscron qui ont remporté le premier prix et qui bénéficieront des soins de l'IRPA

avec le financement de la Loterie nationale pour 25 000 euros. Je vous rejoins complètement en ce qu'il est crucial de pouvoir identifier de nouveaux modes de financement, des financements alternatifs qui permettent la conservation, l'étude et la restauration de notre patrimoine. C'est dans cette perspective que l'on a lancé notamment l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, avec l'aide de l'AWaP, d'Embuild Wallonie et de l'Association royale des demeures historiques et jardins de Belgique.

Une première table ronde a eu lieu à la Paix Dieu, le 12 novembre dernier. Elle était consacrée à l'emploi et à la formation dans les domaines des métiers du patrimoine. La prochaine table ronde, programmée en mars prochain, portera justement sur les questions relatives au financement de la restauration de notre riche patrimoine.

Je ne doute pas que des propositions concrètes pourront être discutées à cette occasion par les acteurs de terrain. Il est bien entendu prévu d'inviter tous les organismes actifs dans le secteur du mécénat, comme la fondation Roi Baudouin, la Loterie nationale, Prométhéa, et d'autres bailleurs de fonds susceptibles d'intervenir au bénéfice de notre patrimoine.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette analyse de tout ce qui est déjà fait ou est en cours, afin de chercher des financements alternatifs pour un combat, pour un patrimoine qui en a bien besoin. Je regrette évidemment – vous n'en êtes pas responsable – la complexité qui fait que, ce qui semble être une excellente idée en France et qui, au-delà de l'aspect argent récolté, est aussi une fabuleuse manière de promouvoir ce patrimoine et de le mettre en avant, n'ait pas l'air de pouvoir se faire chez nous.

Je le regrette vraiment, car lorsque je vois quelque chose qui fonctionne bien comme c'est le cas en France, avec une personnalité comme Stéphane Bern qui s'est fortement investi là-dedans, je trouve dommage que l'on ne parvienne pas à transcender les difficultés existantes. Certes, je n'en doute pas, la Flandre n'est pas la Wallonie. C'est compliqué à différents niveaux, mais je crois quand même qu'avec l'aide de la Loterie nationale, on pourrait arriver à une solution sans dévaloriser les autres pistes qui sont essentielles et que vous avez bien fait de rappeler. Je reste avec la frustration de ne pas voir ce loto du patrimoine se faire également chez nous.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la notion de genre en matière de
patrimoine »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la notion de genre en matière de patrimoine ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, il y a un an, nous évoquions ensemble la place des femmes dans le patrimoine et les actions menées en Wallonie pour sensibiliser le public, mais aussi pour encourager l'accès des femmes aux métiers techniques et artisanaux du secteur.

À l'époque, vous aviez souligné une progression encourageante du nombre de stagiaires féminines dans les formations de l'AWaP, de formatrices qualifiées dans les métiers encore trop souvent perçus comme masculins, ainsi qu'un investissement renouvelé dans les actions de sensibilisation auprès des jeunes.

Un an plus tard, j'aimerais faire le point sur cette dynamique avec vous.

Disposez-vous de données actualisées concernant la participation des femmes dans les formations du patrimoine ? Ces données confirment-elles la progression que vous évoquiez ?

En ce qui concerne les équipes pédagogiques et les métiers en pénurie, pouvez-vous préciser si la représentativité féminine continue à évoluer et si de nouveaux recrutements ou collaborations ont été engagés en ce sens ?

L'an dernier, nous avons également échangé sur l'existence d'initiatives comme les Journées du patrimoine, organisées par la société civile à Bruxelles. Dans une perspective d'inclusion et de visibilité accrue des femmes dans l'histoire et le patrimoine, des collaborations ou des articulations nouvelles sont-elles envisagées entre l'AWaP et de tels acteurs associatifs ?

Enfin, vous indiquiez vouloir renforcer les actions de communication et de valorisation des parcours féminins dans le patrimoine. Pouvez-vous préciser quels outils ou campagnes ont été développés ou sont en préparation pour poursuivre cet objectif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les données les plus récentes confirment cette progression encourageante : la proportion de stagiaires féminines au sein des centres de formation atteint désormais environ 35 %, soit une augmentation de 5 %. Cela traduit la volonté d'assurer un accès égal aux stages et activités pédagogiques. Lors des derniers Startech's Days, la parité parfaite des formateurs a permis aux jeunes femmes de s'identifier à des modèles féminins et d'envisager une carrière dans le patrimoine. De plus, la présidence de l'Union des artisans du patrimoine ainsi que la gestion d'entreprises de restauration par des femmes sont de nature à inspirer les nouvelles générations.

L'évaluation régulière des actions menées, dès le plus jeune âge et en milieu scolaire, permet d'ajuster les dispositifs et de répondre aux besoins du terrain. À l'avenir, ces dynamiques pourraient faire l'objet d'une communication ciblée dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0. Elle pourrait ainsi compléter les initiatives menées par l'IFAPME et le secteur de la construction. Celles-ci s'appuient sur des portraits de femmes occupant des postes variés, montrant la réalité et la fierté de ces métiers dans un secteur encore marqué par une sous-représentation féminine, notamment parmi le personnel ouvrier – 0,8 % – et le personnel employé – 38 %.

Outre ces avancées, l'AWaP poursuit ses actions en sensibilisation au patrimoine, mettant en valeur les femmes dès que possible.

Pour en revenir aux Journées du patrimoine organisées à Bruxelles, celles-ci ne sont pas dédiées au patrimoine tel que défini par la législation wallonne, mais à des notions culturelles plus générales, y compris politiques et féministes.

La participation aux Journées du patrimoine d'associations wallonnes porteuses de ces valeurs peut se faire à travers la valorisation d'un élément du patrimoine immobilier. Quelques participations de ce type ont été recensées lors des éditions précédentes.

Ces exemples montrent que la Wallonie poursuit ses efforts pour promouvoir l'égalité des genres dans les métiers du patrimoine et au-delà. Je reste pleinement engagée pour renforcer cette dynamique au bénéfice de la diversité et de la richesse de notre patrimoine commun.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci beaucoup pour vos réponses. En effet, on peut constater, à vous avoir entendue, une progression constante et encourageante. C'est le terme que vous avez utilisé. Je suis tout à fait d'accord avec vous. On arrivera peut-être un jour à une parité parfaite. Ce serait un beau dessein en tout cas.

Vous parliez de communication ciblée. C'est une excellente idée parce que s'il y a des parcours qui peuvent inspirer de jeunes filles ou de jeunes femmes, c'est en communiquant sur ceux-ci que l'on pourra encore mieux cibler les personnes.

C'est un dossier que vous suivez et que nous suivons également. Par conséquent, nous aurons encore l'occasion de vous interroger à l'avenir.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la réforme des fabriques d'église »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la réforme des fabriques d'église ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, je souhaite attirer votre attention sur le projet de réforme des fabriques d'église en Région wallonne, tel qu'annoncé dans la Déclaration de politique régionale et régulièrement remis à l'agenda ; agenda que plusieurs communes aimeraient pouvoir connaître pour anticiper leurs lignes budgétaires.

Le cadre légal actuel, hérité du Concordat napoléonien, ne répond en effet plus aux réalités des communes et des paroisses. La Wallonie compte environ 1 800 fabriques d'église. Ce nombre important pose des enjeux en matière de gouvernance, d'efficacité, de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques. La réforme envisagée prévoit une modernisation du cadre applicable aux établissements de culte, en particulier par la fusion de fabriques, la révision des organes de gestion, le financement et l'affectation des bâtiments, tout en veillant à la préservation du patrimoine.

Cependant, cette réforme suscite des inquiétudes, notamment quant à la conservation du patrimoine religieux et à l'affectation des édifices culturels ; question qui relève également des compétences patrimoniales.

Êtes-vous associée aux travaux relatifs à cette réforme – menée principalement par le ministre des Pouvoirs locaux, j'en ai bien conscience – dans le cadre des aspects liés au patrimoine ?

Comment la Région entend-elle garantir la préservation des édifices culturels, notamment en milieu

rural, dans un contexte de rationalisation et de fusion des fabriques ?

Quelles mesures permettront d'éviter que cette réforme ne se traduise par une dégradation du patrimoine religieux qui risquerait de peser sur l'avenir du budget des communes ?

La Région prévoit-elle un accompagnement technique, notamment en matière de gestion patrimoniale, afin de soutenir les fabriques dans leur éventuel regroupement et d'assurer une gestion durable de ces biens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la préservation des édifices culturels bénéficiant d'une valeur patrimoniale constitue une préoccupation de l'AWaP, préoccupation que je partage pleinement.

En effet, la dégradation de ce type de patrimoine est enclenchée depuis un certain temps par la pratique culturelle qui ne fait que décroître, qui vide les églises et qui incite à repenser nos lieux de culte, aux fins de les orienter vers d'autres affectations pour avoir la chance de les pérenniser. C'est ce défi-là qui doit nous occuper : sensibiliser les communes, les citoyens et les auteurs de projets à trouver d'autres voies.

S'il n'appartient pas à l'AWaP d'accompagner les fabriques dans le cadre de leur regroupement, il relève toutefois donc pleinement de sa compétence de veiller à la sauvegarde de nos lieux de culte. Dans cette optique, l'AWaP accompagne au quotidien les travaux réalisés dans ces édifices, en mettant en exergue ce besoin essentiel d'affectation, et en essayant de dégager des pistes pour sauver ces monuments, tout en les faisant vivre. J'ajoute que des subsides sont également susceptibles d'être octroyés pour soutenir financièrement ces reconversions, dans les églises classées.

Je tiens enfin à vous informer que les journées dédiées à cette thématique de la reconversion des lieux de culte seront organisées par l'AWaP les 20 et 21 mai 2026 à la Paix-Dieu, à Amay. De nombreux exemples de réaffectation, dans notre Région, mais également au-delà, seront notamment présentés, afin de témoigner des multiples possibilités qu'offrent les lieux de culte. La journée du 22 mai sera, quant à elle, consacrée à une table ronde regroupant des experts. L'objectif sera de pouvoir en sortir des pistes concrètes pour le devenir du patrimoine religieux.

M. le Président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous notons ce rendez-vous à la Paix-Dieu, à Amay, les 20 et 21 mai prochains.

Que l'on soit croyant ou pas, les églises représentent un véritable repère social, au cœur de nos villages, qu'il est important de préserver et dont il est essentiel d'éviter la dégradation et le poids qui pèserait sur nos citoyens dans les générations à venir. Maintenir un patrimoine culturel communal sain me semble un gage d'avenir.

Je me réjouis de voir que ces changements d'affectation sont à l'ordre du jour et dans l'esprit de notre Gouvernement.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la première réunion dans le cadre de
l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la première réunion dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 12 novembre dernier, avaient lieu au Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu, à Amay, les premières tables rondes dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0. Celles-ci avaient pour thématiques la formation et l'emploi. L'objectif était de mettre autour de la table les acteurs du secteur, afin de dégager des pistes de solution face aux défis actuels.

Pour les porteurs de projet, il faut pouvoir trouver des entreprises qui disposent d'un savoir-faire en matière patrimoniale. Pour les entreprises, disposer de personnel qualifié afin de réaliser des rénovations patrimoniales de qualité est primordial.

Dans ce contexte, rendre les métiers du patrimoine attractifs est un enjeu de taille, auquel l'intégration des technologies peut certainement contribuer. Nous l'avons vu lors de notre visite à la Paix-Dieu.

Quels acteurs ont répondu présents à cette première rencontre ?

Quels sont les enseignements qui ressortent des premiers échanges, en termes de défis et de besoins ?

Des pistes de solutions ont-elles déjà été abordées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le patrimoine dispose en effet d'un impact économique considérable en termes d'emplois et de retours sur investissement. À titre d'exemple, les travaux patrimoniaux génèrent 8,5 emplois annuels par million d'euros investis là où les autres types de chantiers de construction n'en ont créé « que » 6,5.

Le projet Alliance Patrimoine-Emploi 2.0 s'inscrit pleinement dans la Déclaration de politique régionale et traduit ma volonté d'articuler davantage patrimoine, emploi et formation, mais aussi développement économique. Ce projet comporte des objectifs très clairs : répondre aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée, garantir la qualité des interventions sur notre bâti ancien et, plus largement, faire de notre patrimoine un véritable levier d'avenir pour la Wallonie.

Une première table ronde s'est tenue au Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu, à Amay, le 12 novembre dernier. Elle a rassemblé les partenaires, porteurs du projet concernés, tant publics que privés : l'AWaP, Embuild, la Fédération des entrepreneurs généraux de la construction, Buildwise, Constructiv Wallonie, l'Association royale des demeures historiques et jardins de Belgique, la Commission royale des monuments, sites et fouilles et l'Union des architectes. D'autres acteurs du secteur ont répondu à l'invitation des organisateurs : des représentants d'entreprises spécialisées en restauration du patrimoine, des artisans et des formateurs, l'Union des artisans du patrimoine, des organismes de formation tels que l'IFAPME, le FOREm, les Compagnons du devoir ou encore des associations actives dans la participation citoyenne, le mécénat et le soutien aux métiers du patrimoine.

Les échanges ont permis de dresser un état des lieux des défis majeurs auxquels nous faisons face : la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les métiers du patrimoine, la nécessité de rendre ces métiers plus attractifs, notamment auprès des jeunes et des personnes en reconversion, ainsi que l'importance d'intégrer de manière raisonnée les nouvelles technologies pour moderniser les pratiques et susciter de nouvelles vocations.

Parmi les pistes de solutions évoquées lors de cette première rencontre, plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- l'établissement d'un cadastre objectif des métiers du patrimoine sous tension et en pénurie afin de mieux agencer l'offre de formation ;
- le renforcement des partenariats entre centres de formation et entreprises pour faciliter l'accès à des stages et à l'emploi ;

- la promotion des métiers du patrimoine à travers des campagnes de sensibilisation innovantes et percutantes, et des événements dédiés ;
- la mise en place d'une veille technologique et l'intégration d'innovations technologiques dans les formations et les pratiques professionnelles.

Je tiens à souligner l'engagement de tous les participants et la volonté collective de répondre aux besoins du secteur. Le travail se poursuivra lors des prochaines rencontres, qui seront consacrées au financement alternatif des chantiers de restauration, aux nouvelles technologies, particulièrement en matière énergétique, ainsi qu'aux contraintes administratives qui encadrent ces marchés publics et privés.

Le projet se veut avant tout pragmatique. Les travaux engagés permettront, à terme, de renforcer l'attractivité du secteur, d'assurer la transmission des savoir-faire et de répondre aux besoins des entreprises et des porteurs de projet. Je veillerai à ce que les recommandations issues des tables rondes soient traduites en actions concrètes et réalistes.

M. le Président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, à vous entendre, je suis très enthousiaste de voir la dynamique qui s'est orchestrée autour de ces tables rondes par un secteur qui a répondu présent dans toute sa diversité professionnelle et spécialisée. Je suis heureuse de voir qu'un cadastre objectif des métiers du patrimoine va être réalisé, que l'on pense à la reconversion de nombreux emplois et que vous avez la volonté de traduire ce travail de consultation collectif en politiques concrètes. C'est de bon augure pour le déploiement des métiers du patrimoine.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la participation de l'Agence wallonne du
patrimoine (AWaP) aux Startech's Days »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la participation de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) aux Startech's Days ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'AWaP a participé aux Startech's Days, qui se sont tenus du 16 au 18 novembre au WEX de Marchen-Famenne. Ces journées s'adressent aux élèves du secondaire et aux demandeurs d'emploi, mais aussi aux

enseignants et aux familles. On reste dans la même thématique de sensibilisation aux métiers du patrimoine.

L'événement est dédié à la découverte des métiers techniques, technologiques et scientifiques. Douze grandes thématiques y ont été présentées, dont celle qui nous intéresse en particulier dans cette commission : le patrimoine. Plusieurs métiers y étaient représentés : ceux de la pierre, du fer, de l'art, du décor, et d'autres métiers encore.

Madame la Ministre, quels sont les retours de cette participation de l'AWaP ?

Quel est le profil des personnes qui s'intéressent aux métiers du patrimoine ? Les innovations dans le secteur patrimonial attirent-elles nos jeunes et moins jeunes, professionnels ou passionnés ?

D'autres participations à des événements de ce genre sont-elles prévues afin de faire connaître et de promouvoir les métiers du patrimoine ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les Startech's Days, organisés par WorldSkills Belgium du 16 au 18 novembre dernier, constituent un événement majeur pour la promotion des métiers techniques, technologiques et scientifiques en Belgique.

Depuis plusieurs années, les centres de formation de l'AWaP y participent activement dans le cadre de la sensibilisation à la richesse et à la diversité des métiers du patrimoine, tels que ceux du bois, de la couverture, de la pierre, du fer ou encore de l'art du décor. Les Startech's Days constituent également une vitrine pour les missions et activités des centres, mais aussi un lieu d'échange avec les enseignants, les chefs d'atelier, les opérateurs de formation et les institutions liées à l'emploi.

Pour la deuxième année consécutive, un village patrimoine a accueilli des ateliers interactifs encadrés par des formateurs des centres de l'AWaP. L'engouement était immédiat : le public touche, teste, manipule, ce qui marque beaucoup plus qu'un discours. La majorité des visiteurs sont des classes d'élèves de la fin de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire général, technique, professionnel et spécialisé.

D'autres profils sont rencontrés : des enseignants désireux d'intégrer ces thématiques dans leurs parcours pédagogiques, des demandeurs d'emploi en recherche d'orientation, des étudiants en recherche de filières techniques valorisantes, des professionnels du secteur intéressés par la transmission des savoir-faire. Cette diversité témoigne de l'intérêt du public pour les métiers

du patrimoine, qui allient savoir-faire traditionnel et innovation.

Les innovations dans le patrimoine peuvent attirer les jeunes dans ce secteur et constituent une réalité des métiers. Les technologies numériques, pleinement intégrées dans le cadre des formations des centres, renforcent l'idée que le patrimoine n'est pas figé et que le secteur évolue. Il s'agit d'innovations qui améliorent la précision, la sécurité et la rapidité de certaines interventions répétitives.

Je tiens à souligner que l'AWaP prévoit de renouveler ce type de participation à d'autres événements similaires, afin de continuer à promouvoir les métiers du patrimoine, à susciter des vocations et à répondre aux besoins de recrutement du secteur.

L'Agence participera notamment au salon Bois & Habitat en mars 2026 à Namur. Ces actions illustrent ma volonté de renforcer la visibilité de ces métiers et de soutenir la transmission des savoirs et des compétences indispensables à la préservation de notre patrimoine.

M. le Président. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – La sensibilisation est fondamentale au sein des écoles et le plus tôt possible. Ces grands métiers de savoir-faire, doublés de l'innovation technologique, assurent la pérennité de notre patrimoine et sa valorisation par la passion que les jeunes peuvent y témoigner. Je suis heureuse de ces initiatives et je vous engage à poursuivre dans cette voie.

**Question orale
de Mme Valérie Bluge
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la restauration de la cathédrale Saint-Paul
de Liège »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la restauration de la cathédrale Saint-Paul de Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, classée au patrimoine exceptionnel de Wallonie et monument emblématique du centre-ville de Liège, la cathédrale Saint-Paul a bénéficié entre 2016 et 2020 d'une importante campagne de restauration extérieure visible. Cette cathédrale est maintenant très belle.

Soutenue par l'AWaP, une nouvelle phase de travaux axée sur la restauration intérieure de l'édifice va prochainement prolonger cet effort de sauvegarde. L'intervention concerne l'aile sud du cloître, propriété de la fabrique d'église Saint-Paul, et porte sur la réfection complète de la toiture ainsi que sur la restauration des maçonneries.

Parallèlement, un relevage complet de l'orgue Merklin, classé monument depuis 1936 et financé par l'AWaP à hauteur de 328 838,80 euros. Cet engagement de la Région wallonne s'inscrit, comme vous l'avez rappelé par voie de presse, dans la volonté de préserver un repère culturel et spirituel pour les Liégeoises et les Liégeois, tout en soutenant les savoir-faire locaux et en renforçant l'attractivité du centre-ville.

Cependant, la cathédrale demeure aujourd'hui dépourvue d'un grand orgue fonctionnel. L'instrument historique du fond de la nef est muet depuis plusieurs décennies. Un projet de construction d'un grand orgue neuf, estimé à deux millions d'euros sur financement privé, est actuellement à l'étude. Pour moi, les financements privés sont aussi une alternative à envisager dans le cadre du patrimoine.

Dans ce contexte, pouvez-vous préciser le calendrier des chantiers actuellement soutenus par l'AWaP à la cathédrale Saint-Paul ? Quelle est la part de l'intervention régionale par rapport au montant total estimé des travaux ? Quels seront la place et le rôle de la Région wallonne dans le cadre d'un projet de grand orgue au sein de la cathédrale Saint-Paul ? Comment entendez-vous mieux articuler les investissements entre patrimoine et tourisme dans le cadre des politiques patrimoniales menées à la Région ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la cathédrale de Liège est en effet l'un des fleurons de notre patrimoine régional. Les travaux de restauration des toitures du cloître débiteront sans doute au printemps. Cette planification reste encore incertaine pour mes services, car l'AWaP n'est ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage, et n'est pas liée contractuellement avec les entreprises. Elle est toutefois invitée à la première réunion de chantier.

Ces travaux bénéficient d'une subvention de 1 791 827 euros, à savoir 75 % du montant des postes éligibles de l'offre retenue. Ce montant est calculé en appliquant au taux de base de 50 % une première majoration de 10 %, car le bien est accessible au public, et une autre de 15 % pour tout bien inscrit sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Le montant de la subvention de l'AWaP pour la restauration de l'orgue est quant à lui de 328 838,80 euros, à savoir 60 % du montant total des postes éligibles de l'offre retenue.

Dans le cadre de l'installation d'un nouvel orgue, c'est l'AWaP qui délivrera l'autorisation patrimoniale nécessaire. Elle est donc étroitement associée au développement du projet.

Au préalable, une demande de déclassement de l'orgue Geurts, classé, devra être introduite auprès de l'administration avant toute démarche d'installation d'un nouvel orgue. En fonction de l'analyse qui me sera fournie par l'AWaP, il me reviendra de me positionner et d'autoriser ou non ce déclassement. Toutefois, si le projet passe ces premières étapes, aucune subvention ne sera possible, car il ne s'agit pas d'une restauration et que des mécènes privés souhaitent vraisemblablement financer ce projet.

Enfin, la restauration du patrimoine exceptionnel dont relève la cathédrale Saint-Paul, un incontournable du tourisme en Cité ardente, représente un défi majeur, tant en termes de savoir-faire que de moyens financiers.

Au-delà de la préservation du patrimoine, ces restaurations d'ampleur doivent renforcer l'attractivité des territoires. Au vu du contexte budgétaire que nous connaissons, je souhaite en effet prioriser le soutien financier de l'AWaP en faveur des projets de restauration qui permettront de générer des retombées économiques directes ou indirectes pour le territoire wallon.

Les synergies avec le secteur du tourisme apparaissent évidentes dans ce cadre.

Par ailleurs, au niveau des plans de développement d'attractions touristiques que réalisera l'ASBL Attractions & Tourisme, j'ai demandé qu'ils portent aussi sur des sites patrimoniaux soutenus par la Wallonie, telle que l'abbaye de Stavelot.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis des travaux et rénovations annoncés, qui continueront d'embellir ce beau patrimoine au niveau de la cathédrale.

Par contre, concernant l'orgue, cela m'inquiète qu'il puisse être à un moment déclassé, étant donné que ce type d'orgue est très particulier et que nous n'en disposons pas énormément en Wallonie. Nous devrions peut-être envisager un financement alternatif pour la restauration au lieu d'opter pour un déclassement. Des amateurs de musique peuvent aussi être intéressés par ce type de concerts. J'ai moi-même déjà assisté à des concerts d'orgue dans plusieurs églises et cathédrales en Belgique et à l'étranger. Il y a un public qui pourrait générer du tourisme pour cela. Nous ne pouvons pas abandonner cet orgue.

Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la perte de places en crèche à la suite des
réductions budgétaires imposées à l'ONE »

Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'alerte de la Cosege sur la situation jugée
critique des milieux d'accueil en Wallonie »

Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la rencontre avec les partenaires sociaux
du secteur de la petite enfance »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Pécriaux, sur « la perte de places en crèche à la suite des réductions budgétaires imposées à l'ONE » ;
- M. Chintinne, sur « l'alerte de la Cosege sur la situation jugée critique des milieux d'accueil en Wallonie » ;
- Mme Pécriaux, sur « la rencontre avec les partenaires sociaux du secteur de la petite enfance ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, le Gouvernement n'a de cesse de dire qu'il créera 5 000 places au cours de cette législature.

La réalité provenant du secteur est bien différente. Plusieurs acteurs dénoncent les coupes budgétaires imposées à l'ONE en 2026, qui impliqueront de nombreuses fermetures, selon les estimations réalisées par la Cosege, à savoir l'ASBL de coordination des services d'accueil d'enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En région liégeoise, il serait question de 1 648 places d'accueil réparties chez 412 accueillantes environ. Dans le Tournaisis, on parle de 600 places qui sont potentiellement menacées, ainsi qu'au moins 140 emplois. En région montoise, 300 places minimum seraient concernées, et ce, dès janvier 2026.

Si l'on prend en compte l'ensemble du Hainaut, cela concerne 28 services pour 3 316 places. La réforme APE annoncée pour 2027 inquiète également les acteurs du secteur si les moyens devaient être réduits ou que les engagements pris dans l'accord de coopération de 2022 ne sont pas mis en œuvre.

Confirmez-vous les estimations du secteur sur les potentielles fermetures en 2026 ? Je souhaite rappeler que 2026, c'est demain. Les coupes imposées à l'ONE auront-elles une répercussion directe sur les projets d'infrastructures du plan Équilibre et l'abandon de dossiers, faute de moyens pour assurer le financement du personnel ?

Concernant la réforme APE annoncée, l'ensemble des moyens actuels sera-t-il conservé et indexé tant pour les acteurs privés que publics du secteur de la petite enfance ? Des postes additionnels seront-ils bien octroyés aux structures qui ouvrent des places dans le cadre du plan Équilibre ?

Confirmez-vous que l'indexation des moyens APE pour le secteur public et le secteur privé de la petite enfance est maintenue en 2026 – je rappelle encore une fois que 2026, c'est demain –, qu'il s'agisse de projets du plan Équilibre ou de projets antérieurs ?

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, comme ma collègue le précisait, la Cosege alerte sur une situation qu'elle qualifie de « catastrophe annoncée » : plusieurs dizaines de milieux d'accueil seraient menacés de fermer leurs portes dès janvier.

Les chiffres avancés inquiètent particulièrement : jusqu'à 1 648 places disparaîtraient chez quelque 400 accueillantes à Liège, au moins 300 places du côté montois et 28 aux services du Hainaut, représentant 3 316 places d'accueil au service de près de 3 600 familles.

La Cosege annonce qu'un quart des places d'accueil serait potentiellement menacé. Avez-vous pris connaissance des éléments mis en avant par la Cosege ? Si oui, forte de votre double casquette dans cette politique de la Petite Enfance, quelle est votre analyse à ce sujet ?

Si la majorité des inquiétudes au niveau des financements repose sur des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'en demeure pas moins que les conséquences potentielles évoquées toucheraient aussi les structures wallonnes.

Comment s'est déroulée la rencontre fixée, comme l'indique la presse, ce vendredi 21 novembre et quel message a été délivré ?

Où en est l'implémentation du décret du Gouvernement wallon de novembre 2023 visant à donner un réel coup de *boost* dans la rénovation des places existantes, décret dont un des objectifs est d'apporter lisibilité, par la mise en place d'un cadre légal, et prévisibilité, via un cadastre et une programmation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Je ne sais pas si je dois m'en réjouir, mais mon collègue MR a les mêmes propos. Lui, il a fait un mix des deux questions. Moi, je les avais distinguées.

Madame la Ministre, face aux craintes exprimées par le secteur de la petite enfance, vous organisez ce 21 novembre une rencontre avec les partenaires sociaux de la petite enfance afin, selon votre communiqué publié le 16 novembre : « d'échanger, de réfléchir et de collaborer en concertation, dans un esprit constructif et posé ».

Que ressort-il de cet échange ? Quelles sont les revendications des acteurs en matière d'infrastructures de la petite enfance ? Comment comptez-vous communiquer, en tout cas, les rencontrer ? Je suis en décalage puisqu'il s'agissait du 21, à savoir vendredi dernier et que l'on a déjà pu lire pas mal de réactions dans la presse. Toutefois, c'est vous que j'interroge et je suis heureuse de vous écouter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame et Monsieur les Députés, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance des éléments mis en avant par la Cosege, l'ASBL de coordination des services d'accueil d'enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme nous avons tous pu le voir, le secteur est inquiet par les décisions budgétaires prises par les Gouvernements, en particulier celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela montre, à mon sens, à quel point le secteur est fragilisé depuis de nombreuses années ; je vais y revenir.

Par contre, à ce stade, je ne souhaite pas en tirer des conclusions définitives. Les mesures d'économies ne sont pas faciles à prendre pour le Gouvernement, ni à absorber, j'en conviens, par les opérateurs du secteur, d'autant plus qu'ils sont déjà en difficulté financière aujourd'hui.

Comme annoncé, j'ai rencontré vendredi dernier les représentants des travailleurs et des PO du secteur de l'enfance. Même si nous ne partageons pas le même point de vue, chaque partie a pu exprimer sa position et nous avons pu échanger calmement. Au cours de la réunion, je les ai dans un premier temps écoutés et j'ai

bien entendu les difficultés auxquelles ils font face. Ensuite, j'ai confirmé la mesure de non-indexation des subventions accordées par l'ONE en 2026 et uniquement en 2026. J'ai rappelé que cette mesure représente une économie de 1,2 % sur le total des subventions, soit une estimation de 138 euros par place et par an. J'ai également rappelé que je suis absolument consciente de l'impact que cela peut avoir sur certains milieux d'accueil, et que je souhaite travailler avec eux pour développer des mesures structurelles en réponse. Enfin, j'ai rappelé le travail déjà entamé sur toutes les questions de viabilité financière des milieux d'accueil et les enjeux du prochain contrat de gestion. Je rappelle aussi l'étude en cours, confiée à BDO via Wallonie Santé.

J'ai donc proposé aux acteurs de nous revoir prochainement pour continuer cette discussion et réfléchir ensemble aux solutions à trouver, avec la priorité donnée aux situations d'urgence, donc pour les PO qui seraient menacés de fermeture immédiate. Ceux-ci auront l'occasion de se faire connaître suite à un appel au secteur qui va être organisé ici cette année encore, puisque 2026 c'est demain.

En ce qui concerne le plan de rénovation, depuis le 1^{er} octobre, le SPW IAS constitue un cadastre sur base des informations fournies par les milieux d'accueil de type 1, à savoir les crèches autorisées par l'ONE qui bénéficient du subside d'accessibilité ou d'accessibilité renforcée via l'ONE et le formulaire « Cadastre infrastructures » qu'ils ont développé.

En parallèle, d'ici la fin de l'année, je déposerai un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 mai 2024 relatif au subventionnement en rénovation des infrastructures et des équipements des milieux d'accueil de la petite enfance, pour simplifier les démarches des porteurs de projet au regard des enseignements que nous avons tirés du plan Équilibre. Le cadastre et la modification de l'arrêté serviront de base pour élaborer une programmation quinquennale qui sera proposée au Gouvernement courant 2026.

En ce qui concerne le plan Équilibre, les mesures d'économie de la Fédération n'influent pas sur les décisions du Gouvernement wallon. Le plan Équilibre est maintenu comme initialement prévu. Le Gouvernement wallon a même déjà pris plusieurs mesures pour permettre la création effective des places retenues, comme l'augmentation des subsides à l'infrastructure de 41 000 à 51 000 euros. Dans ce plan, il est prévu que les porteurs de projet perçoivent les subventions APE à hauteur de 1,5 ETP pour sept places, et les porteurs de projet recevront bien ces subventions.

En ce qui concerne les moyens APE qui seront transférés, la question de l'indexation de ces enveloppes n'a pas encore été abordée entre les deux Gouvernements. Comme je l'ai déjà exprimé à plusieurs

reprises, je me positionnerai pour que le secteur reçoive l'ensemble des moyens dont il dispose aujourd'hui.

Enfin, en ce qui concerne les indexations des APE existantes, je ne peux répondre à la place de mon collègue en charge de la matière, mais je rappelle juste la réglementation en vigueur : l'indexation est prévue décrétalement pour les APE privées et pour les APE du plan Équilibre. Je rappelle aussi que L'ONE compense la non-indexation dans les pouvoirs locaux pour les postes qu'il subventionne. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre. On l'a suffisamment évoqué la semaine dernière et vous venez encore d'en reparler, le fait d'avoir cette double casquette est parfois un peu compliqué, mais c'est aussi un avantage d'être la ministre en charge, tant au niveau wallon qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Petite Enfance. On peut effectivement parler des bâtiments, mais, dans ceux-ci, il y a des travailleurs et, avec ces derniers, il y a les enfants et toutes les charges dont on a connaissance.

Effectivement, le secteur est extrêmement inquiet, on peut les comprendre. Le fait de les revoir est une très bonne chose, parce que cela crée la possibilité d'échanger et cela leur permet de retourner vers leurs différents partenaires et revenir avec des questions extrêmement pointues, voire plus pointues, parce qu'ils ont une crainte, la fermeture de ses structures.

J'ai aussi pu entendre que le secteur reviendra en Fédération le 2 décembre. Je ne doute pas qu'il continue – c'est bien normal – d'être extrêmement attentif à vos actions et à vos réactions.

Concernant l'ensemble de votre question, je remercie Mme la Ministre d'avoir apporté autant de précisions ; on ne peut pas et l'on ne doit pas se contenter de la presse. Il était essentiel pour le groupe socialiste de revenir sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Quand on a une question couplée, on peut un peu se croiser dans la réplique. Je dirais merci pour vos réponses, Madame la Ministre.

Je reviendrai sur un élément important, et je pense que ce n'est pas de votre responsabilité. J'ai été tout de même assez surpris de constater que votre prédécesseuse n'avait aucune information, aucune donnée sur l'état, ni même l'adresse des milieux d'accueil à la Région, alors que le transfert des compétences date tout de même de 1993. On ne peut pas continuer à travailler à l'aveugle.

Le fait de rencontrer ce secteur, qui est en effet fragilisé depuis de nombreuses années, le confirme. Il doit pouvoir exprimer sa position. Évidemment, on ne peut pas être d'accord sur tout, mais au moins on a un dialogue ouvert.

Vous avez parlé tout à l'heure de l'étude BDO au niveau de Wallonie Santé. Nous attendrons cette étude, elle peut être intéressante aussi. Ce que j'apprécie dans votre réponse, c'est la main tendue au niveau des PO qui pourraient être menacés de fermeture.

Pour conclure, c'est quelque chose qui m'interpelle dans pas mal de secteurs : on parle d'une non-indexation de 2 % uniquement sur 2026. Si 2 % mettent en difficulté un secteur, ce n'est pas une question d'organisation, c'est une question de structure. À un moment donné, il faut se poser les bonnes questions.

Merci, je reviendrai probablement et certainement sur le sujet tout bientôt.

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la rénovation des crèches »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des crèches ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, on parle souvent dans cette commission de créer de nouvelles places en crèches, mais on parle presque aussi souvent de sauver les places existantes. On vient de voir avec mes deux collègues les problèmes concernant le fonctionnement.

Dans le secteur de la petite enfance, il y en a aussi au niveau des infrastructures des crèches. Au printemps dernier, nous étions venus avec une proposition de décret débloquant une enveloppe d'une quinzaine de millions d'euros pour aider les structures existantes à rénover leurs infrastructures afin de ne pas fermer.

Ce 13 novembre, le Gouvernement wallon a adopté, sur votre proposition, un point relatif à l'appel à projets pour la rénovation des milieux d'accueil. Pouvez-vous nous présenter la teneur de ce point ? Combien de projets ont pu être retenus pour la rénovation des milieux d'accueil ? Pour combien de places ? Quel sera le timing de réalisation des travaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le lancement de cet appel à projets exceptionnel en juin dernier avait pour objectif de répondre aux situations urgentes rencontrées dans de nombreux milieux d'accueil, qu'ils soient subventionnés ou non. Je tenais à ce que nous puissions agir sans attendre les résultats du cadastre prévu dans le cadre de la future programmation « Rénovations », comme le Parlement l'avait suggéré.

Beaucoup de crèches sont aujourd'hui confrontées à des bâtiments vétustes, à des mises aux normes indispensables ou à des déménagements contraints qui mettent directement en péril la continuité de l'accueil. Je le rappelle régulièrement, mais il est important de le souligner : améliorer le taux de couverture ne passe pas uniquement par la création de nouvelles places, mais aussi, et peut-être d'abord, par le maintien des places existantes.

Cet appel a suscité une mobilisation d'une ampleur inédite : plus de 150 demandes introduites en quelques semaines. Ce volume témoigne de l'ampleur des besoins du secteur.

Ces 156 demandes ont fait l'objet d'une analyse du SPW IAS et de l'ONE sur la base des critères définis dans l'appel, en appliquant un ordre de priorité strict. La sélection s'est fondée sur des éléments objectifs, techniques et documentés, et, sous mon impulsion, dans une réelle concertation entre les deux administrations compétentes. Ces avis concertés ont été déterminants pour évaluer les risques, la faisabilité des travaux et leur conformité réglementaire. Le critère essentiel était le risque avéré de fermeture ou de perte de places : des toitures instables, des dégâts des eaux majeurs, une insécurité électrique, une instabilité des sols, des avis défavorables d'organismes de contrôle, des obligations de déménagement, ou encore des transformations indispensables de coaccueils en crèches.

Au terme de cette analyse, 51 projets ont pu être retenus au vu des moyens disponibles. Il a fallu concentrer les moyens sur les situations les plus critiques. Les 51 projets retenus permettront de sauvegarder 1 292 places d'accueil réparties sur l'ensemble du territoire wallon, dans des crèches subventionnées comme non subventionnées, ainsi que dans des SASPE, des coaccueils et des haltes-accueil en transformation. Je me réjouis que ce soutien permette de garantir un accueil de qualité et durable pour les enfants et de soutenir les familles dans l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est aussi un appui important pour les pouvoirs organisateurs et les communes, qui jouent un rôle essentiel dans la vie locale.

Pour permettre une mise en œuvre rapide, les projets retenus recevront une avance de 90 % en 2025 ou début 2026, selon les disponibilités budgétaires. Les opérateurs disposeront ensuite de 18 mois pour réaliser les travaux, comme prévu dans l'appel.

Je souhaite également préciser que le travail réalisé pour les dossiers non retenus n'est pas perdu. Les structures concernées seront recontactées dans le cadre de la nouvelle programmation dédiée aux rénovations, prévue pour 2026. Les demandeurs ne devront donc pas reconstituer un dossier : les projets pourront le cas échéant être ajustés avant d'être réintroduits, si la situation a évolué ou si d'autres solutions ont été trouvées entre-temps.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour toutes ces précisions. En effet, 51 projets retenus pour sauver plus de 1 200 places, on peut se réjouir de cet appel à projets.

J'entends qu'ils recevront rapidement une avance de 90 % et qu'ils auront 18 mois pour réaliser les travaux. C'est bien de mettre un cadre et une date butoir pour être sûrs que cela n'empire pas et que l'argent soit vraiment consacré à la rénovation rapide de ces infrastructures.

J'entends aussi que les projets non retenus seront prioritaires, ou en tout cas pris en compte dans le prochain appel à projets qui arrivera en 2026, parce qu'il faut bien faire des choix. Si je me souviens d'une autre question à laquelle vous m'aviez répondu, vous aviez reçu pour 45 millions d'euros de demandes alors que l'enveloppe était entre 10 millions et 15 millions d'euros. On imagine dès lors que cela doit faire des déçus, des frustrés. Toutefois, entendre qu'ils n'ont pas travaillé pour rien et que leur dossier reste éligible dans le prochain appel à projets, cela peut les rassurer.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le SparkOh! »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le SparkOh! ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, notre Commission s'est rendue au SparkOh! en octobre dernier. Ce parc d'aventures scientifiques,

installé sur l'ancien site minier de Frameries, fait partie des six grands sites touristiques majeurs de Wallonie. Véritable lieu de découvertes et d'expérimentations, il s'adresse à la fois aux petits et grands et a accueilli, en 2024, plus de 167 000 visiteurs.

En termes de financements, la Région wallonne en est l'actionnaire principal. À ce titre, une subvention lui est octroyée dans le cadre d'un contrat de gestion relevant de la compétence « Recherche ». Le SparkOh! a par ailleurs déjà pu bénéficier de soutiens d'ordre touristique. Les équipes du SparkOh! sont pleinement conscientes de la nécessité de renforcer les recettes propres, notamment en diversifiant les publics, en augmentant la notoriété du site et en poursuivant l'amélioration continue de l'accueil et de la communication.

Tourisme Wallonie est-il régulièrement en contact avec SparkOh! Des demandes de subvention ont-elles récemment été introduites ?

Tourisme Wallonie est-il associé aux réflexions relatives au nouveau contrat de gestion pour 2026-2030 entre la Région wallonne et le SparkOh! ?

Quels soutiens supplémentaires à la promotion pourraient être envisagés pour renforcer la visibilité du site ?

Un accompagnement par l'ASBL Attraction et Tourisme peut-il être envisagé, à l'instar d'autres sites dont la Région est propriétaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, bien qu'à ce stade Tourisme Wallonie n'ait pas été associé aux réflexions relatives au nouveau contrat de gestion couvrant la période 2026-2030, il convient de souligner que Tourisme Wallonie et le SparkOh! entretiennent depuis plusieurs années des relations régulières et constructives. Le SparkOh! est d'ailleurs reconnu comme attraction touristique certifiée depuis le 26 juin 2024.

Soucieuse de renforcer sa visibilité, l'attraction collabore activement avec les organismes de promotion que sont VisitMons et VisitWallonia.

Vous évoquez l'accompagnement des attractions et du secteur touristique. Cela me donne l'occasion de rappeler que j'ai souhaité initier, en partenariat avec l'ASBL « Attractions & Tourisme », un projet d'accompagnement à l'optimisation du *business model* des attractions privées et publiques. Celui-ci vise notamment à soutenir les acteurs :

- dans la mise en œuvre de scénarii de développement ;

- dans la consolidation de leur modèle de gestion et de gouvernance.

Cette approche repose sur un diagnostic 360 degrés, analysant les huit piliers d'une entreprise :

- l'entrepreneuriat et la gouvernance ;
- la stratégie, l'innovation et l'internationalisation ;
- les ressources humaines et l'organisation interne ;
- le financement ;
- la production et vente ;
- la transformation numérique ;
- la gestion durable des ressources ;
- les partenariats et la coopération.

Ce diagnostic permettra d'établir un programme d'actions sur mesure au vu des enjeux propres à chaque attraction concernée. Cette démarche se veut avant tout collaborative et constructive, fondée sur un dialogue ouvert visant à coconstruire des solutions durables et adaptées aux réalités de terrain et à l'évolution des attentes de nos touristes. Le SparkOh! est bien entendu invité à déposer sa candidature pour rejoindre cette dynamique.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. Nous pouvons nous réjouir de ce partenariat avec l'ASBL « Attractions et Tourisme ». Vous l'évoquiez, c'est un projet d'accompagnement qui vise l'optimisation du *business model* des attractions privées et publiques, notamment dans la mise en œuvre de scénarii de développement et dans la consolidation de leur modèle de gestion et de gouvernance.

Vous avez cité le diagnostic 360 degrés qui repose sur les huit piliers d'une entreprise.

Je note que SparkOh! est invité à déposer sa candidature pour rejoindre cette dynamique.

Nous avons pu le constater, le dynamisme et l'ampleur du travail remarquable accompli par les 42 collaborateurs du site ne sont plus à démontrer. Les défis sont considérables : se renouveler en permanence, répondre aux enjeux écologiques, renforcer l'attractivité touristique du site et accroître une notoriété auprès du grand public tout en éveillant la curiosité des jeunes, les sensibiliser aux sciences et valoriser l'estime dans une approche à la fois ludique et pédagogique.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la valorisation touristique de la
gastronomie wallonne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation touristique de la gastronomie wallonne ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, la 23^e édition du guide gastronomique incontournable Gault&Millau, couvrant la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, a été dévoilée au début de ce mois de novembre. Très attendu par le milieu gastronomique wallon ainsi que par les passionnés de cuisine, ce guide met une fois de plus en lumière des établissements d'exception. On y recense 1 340 adresses, dont 153 nouveaux entrants et 166 établissements en progression. Plusieurs restaurants wallons figurent parmi ces recommandations. Cocorico !

La gastronomie occupe une place importante dans l'offre touristique wallonne, où la qualité des produits du terroir est mise en avant et où les restaurants jouent un rôle clé dans cette dynamique. La Région peut se féliciter de l'excellence de ses chefs, de ses écoles hôtelières et de son patrimoine gastronomique.

Quelles mesures sont aujourd'hui prises pour amplifier la valorisation de la haute gastronomie wallonne qui est à la fois un ambassadeur de choix de nos produits agricoles et artisanaux, une niche touristique porteuse et un secteur économique générateur d'emplois ?

Ne conviendrait-il pas de mieux vendre l'image de nos établissements à l'étranger au travers de VisitWallonia ? Ne pourrait-on demander à WBI d'intégrer cette dimension dans son action ?

Enfin, quelle coordination menez-vous avec vos collègues en charge de l'Économie et de l'Agriculture ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la haute gastronomie constitue un levier important pour promouvoir la Wallonie, tant au niveau national qu'à l'international. C'est un ambassadeur de choix pour nos produits agricoles et artisanaux.

Consciente de cet atout, VisitWallonia met en avant différentes initiatives pour renforcer cette visibilité :

- le développement d'expériences immersives qui associent terroir, savoir-faire et plaisir culinaire tel que des séjours gastronomiques complets. Ces derniers combinent hébergement et restaurant gastronomique ;
- de même, dès 2026, un nouveau produit phare sera lancé : le séjour gastronomique tout-en-un, qui prend la forme d'une soirée et d'une nuit dans un hôtel-restaurant élégant, centré sur le plaisir culinaire et la qualité de l'hébergement ;
- l'organisation de circuits thématiques, tels que les visites de producteurs – les brasseries, les vignobles, les distilleries, les fromageries, les chocolateries. Ces séjours favorisent la rencontre avec les artisans, la découverte des savoir-faire et la dégustation, tout en offrant la possibilité d'acheter en circuit court ;
- pour renforcer l'attractivité des tables gastronomiques wallonnes, VisitWallonia met en avant des adresses coup de cœur sur son site. Cette sélection valorise des établissements qui incarnent l'excellence culinaire wallonne, des tables étoilées aux restaurants de terroir.

Toutes ces actions s'inscrivent dans notre stratégie promotionnelle auprès des marchés belge et étrangers.

Au niveau de la promotion internationale, nous ne sommes pas en reste. Des partenariats existent déjà avec Wallonie-Bruxelles International. De plus, VisitWallonia déploie une promotion multicanal de ces produits au travers de son site web, des cartes gourmandes, les médias et les guides internationaux, des émissions dans les médias télévisés, des campagnes ciblées ou encore des influenceurs belges et étrangers qui permettent de mieux vendre l'image des chefs et des restaurants wallons à l'international.

Nous sommes assurément partie prenante pour développer de nouveaux partenariats forts avec d'autres institutions, que ce soit pour la promotion de produits à valeur touristique, gourmands ou autres. Plus spécifiquement, au niveau de l'agriculture, notez que l'APAQ-W collabore déjà avec VisitWallonia, de par le développement du label « Tables de terroir ».

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse. Vous l'avez dit, la gastronomie occupe une place importante dans l'offre touristique wallonne.

En matière de promotion, il est essentiel de continuer sur cette voie avec de nouveaux produits et circuits thématiques, tels ceux que vous avez cités, mais aussi par une stratégie de promotion multicanal, tant en Belgique qu'à l'international, ce qui va permettre de

mettre en avant notre gastronomie wallonne qui fait la part belle aux producteurs locaux.

J'entends que, dès 2026, un nouveau produit phare sera lancé. C'est le « séjour gastronomique tout-en-un ». Une excellente nouvelle pour notre excellence culinaire.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme et l'alimentation durable »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme et l'alimentation durable ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 16 octobre dernier marquait la Journée mondiale de l'alimentation durable, une occasion pour rappeler l'importance d'une transition vers une alimentation saine, locale et durable.

Cette évolution est bénéfique à la fois pour la santé, l'environnement et l'économie locale. Cette transition doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la société : producteurs, transformateurs, consommateurs et pouvoirs publics.

Dans le cadre du Plan wallon pour la transition alimentaire, plusieurs axes majeurs sont abordés, notamment le développement des circuits courts, le secteur de l'HORECA et la lutte contre le gaspillage alimentaire, des enjeux qui trouvent également leur place dans le domaine touristique.

Afin de soutenir les producteurs locaux, la promotion des produits auprès des touristes est indispensable. Par ailleurs, dans le secteur de l'HORECA, la mise en avant d'un label tel que « Tables de terroir » constitue un levier de développement économique, valorisant une cuisine locale de qualité.

Enfin, la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire doit également être étendue aux visiteurs et touristes.

Madame la Ministre, une attention particulière est-elle accordée à l'alimentation saine, locale et durable sur les sites touristiques appartenant à la Région wallonne ? Des actions de sensibilisation aux pratiques alimentaires responsables, comme la lutte contre le gaspillage, sont-elles mises en place dans les lieux touristiques ?

Vous m'aviez précédemment indiqué que VisitWallonia collaborait étroitement avec l'APAQ-W afin de valoriser les producteurs et restaurateurs qui mettent en avant les produits locaux, notamment à travers la promotion du label « Tables de terroir ».

D'autres synergies entre l'APAQ-W et VisitWallonia ou Tourisme Wallonie sont-elles envisagées autour d'une alimentation saine, locale et durable ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les sites touristiques, en tant que lieux publics, bénéficient d'actions de sensibilisation aux pratiques alimentaires responsables. Ainsi, Idelux Environnement, par exemple, propose une exposition mobile consacrée au gaspillage alimentaire, qui est installée régulièrement dans des lieux touristiques comme les maisons du tourisme ou lors d'événements locaux.

Qu'il s'agisse des sites touristiques appartenant à la Région wallonne ou des initiatives de développement touristique, différentes actions montrent que la Wallonie intègre la sensibilisation alimentaire dans son offre touristique. Tourisme Wallonie soutient entre autres :

- le label « Clé verte », qui pousse les acteurs touristiques aux achats responsables et à l'alimentation durable ;
- l'ASBL EventChange, qui accompagne les organisateurs d'événements touristiques vers la transition durable ;
- l'association « Accueil champêtre en Wallonie », qui joue un rôle important dans la promotion d'une alimentation locale, durable et responsable.

En termes de collaboration autour d'une alimentation saine, locale et durable, je peux également citer le label « Table de Terroir » pour les établissements du secteur de l'HORECA, que Tourisme Wallonie valorise à travers les critères d'adhésion au label « Bienvenue Vélo », ou – je l'ai déjà évoqué également dans cette commission – les cartes touristiques des vignobles et distilleries, disponibles sur le site internet de VisitWallonia.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous pouvons nous réjouir des actions qui sont déjà réalisées dans les lieux touristiques afin de sensibiliser le grand public. Soulignons l'importance des initiatives que vous mentionnez : le label international « Clé verte », ou encore l'action de l'association « Accueil champêtre en Wallonie », afin de viser un tourisme toujours plus durable et qui maximise les retombées économiques pour notre territoire.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la création d'une nouvelle gare à Pairi
Daiza »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la création d'une nouvelle gare à Pairi Daiza ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 3 novembre dernier, une conférence de presse s'est tenue à Pairi Daiza afin d'annoncer la création d'une nouvelle gare à proximité directe du parc. Ce projet devrait être finalisé en 2028. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le parc animalier, reconnu comme le meilleur parc d'Europe et premier site touristique en Wallonie.

Accueillant plus de 2,6 millions de visiteurs chaque année, Pairi Daiza constitue un moteur important pour l'économie et le tourisme local. Le parc emploie directement plus de 3 000 personnes, collabore avec de nombreuses entreprises de la région et génère des retombées significatives pour les restaurants et les hébergements environnants.

L'implantation d'une gare à proximité directe du parc représente une avancée essentielle en termes de mobilité. Elle contribuera à réduire les nuisances routières pour les riverains tout en incitant les visiteurs à privilégier le train, un mode de transport plus durable et respectueux de l'environnement.

Au-delà de la mobilité, ce projet illustre un partenariat public-privé, un partenariat *win-win* qui intègre une vision associant durabilité, attractivité touristique et bien-être des citoyens.

Madame la Ministre, des réflexions sont-elles en cours pour renforcer la mobilité partagée autour d'autres sites touristiques majeurs de la Région ? Quels dispositifs Tourisme Wallonie et VisitWallonia mettent-ils en œuvre pour promouvoir le tourisme et développer davantage le potentiel autour des sites touristiques majeurs comme Pairi Daiza ?

Vous avez évoqué à plusieurs reprises le potentiel pour un projet touristique majeur en Wallonie. Avez-vous régulièrement des contacts à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'accessibilité constitue aujourd'hui un enjeu transversal majeur pour le développement d'un tourisme durable, inclusif et compétitif en Wallonie. Elle ne se limite pas à la seule dimension physique – l'accès aux infrastructures pour les personnes à mobilité réduite –, mais englobe également les aspects logistiques – comme la facilité de déplacement, l'intermodalité – et numériques, via des informations claires et accessibles sur les moyens d'accès.

Des initiatives existent déjà. Soulignons par exemple les lignes Évasion du TEC, afin de faciliter l'exploration sans voiture, ou encore les randonnées pédestres et cyclistes avec 16 randonnées de gare en gare.

La création d'une nouvelle gare à Pairi Daiza s'inscrit pleinement dans cette dynamique que je soutiens. Elle contribuera à renforcer la mobilité douce et l'accessibilité durable de ce site touristique emblématique.

Vous m'offrez par ailleurs l'occasion de rappeler qu'à l'initiative du ministre Desquesnes et de moi-même, le Gouvernement a validé le 6 novembre dernier une note de réflexion visant à élargir le groupe de travail déjà actif sur l'accessibilité. Cet élargissement permettra d'y associer de nouveaux partenaires tels que Walcamp, Attractions et tourisme et la Fédération HORECA Wallonie, afin de réfléchir ensemble au développement de produits touristiques intégrés, mieux desservis par les transports en commun.

Je me réjouis de cette évolution qui permettra de faire du groupe de travail « Accessibilité » un véritable outil de coordination stratégique entre les acteurs publics, mais aussi les acteurs privés. L'objectif est de développer en Wallonie des solutions de mobilité touristique intégrées combinant transports en commun, mobilité douce autour de pôles à fort potentiel. Cette approche favorisera la création de partenariats public-privé durables et permettra de tester dès 2026 des projets pilotes concrets sur le terrain.

Pour encourager la fréquentation de sites tels que Pairi Daiza, plusieurs dispositifs sont également proposés :

- le *pass* VisitWallonia.be qui offre des réductions ;
- le Discovery Ticket de la SNCB qui permet de bénéficier d'un tarif réduit.

Enfin, en ce qui concerne votre question relative à un potentiel projet touristique majeur, vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de m'exprimer à ce stade sur des projets qui ne sont pas encore finalisés, mais je vous confirme que nous y restons bien attentifs. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Effectivement, des projets comme celui de la création d'une nouvelle gare à Pairi Daiza sont des signaux extrêmement positifs pour le tourisme wallon et pour une mobilité plus durable.

J'entends qu'à votre initiative et celle du ministre Desquesnes, le Gouvernement a validé le 6 novembre une note de réflexion visant à élargir le groupe de travail « Accessibilité ». Vous l'avez dit, cette évolution permettra de faire du groupe de travail « Accessibilité » un véritable outil de coordination stratégique entre acteurs publics et privés.

Enfin, j'entends que des outils comme le *pass* VisitWallonia.be, qui offre des réductions, et le Discovery Ticket de la SNCB permettent de bénéficier d'un tarif réduit, ce qui est aussi une bonne chose pour la fréquentation du site.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la signalétique des parcours forestiers »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la signalétique des parcours forestiers ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie dispose d'un maillage exceptionnel de chemins forestiers, de sentiers et de circuits de randonnée attirant un public toujours plus large. En effet, ce sont des milliers de promeneurs, randonneurs, cyclistes, adeptes de trotinettes tout-terrain ou encore des familles en balade.

Cette diversité d'utilisateurs témoigne du succès croissant du tourisme de nature et du besoin de mieux encadrer la cohabitation entre les différents moyens de promenade, tout en veillant à garder un environnement naturel.

Cependant, la signalétique présente sur le terrain reste souvent compliquée, insuffisante, voire même absente. De nombreux parcours ne disposent pas d'un balisage clair, permettant à chacun et chacune de s'orienter aisément, et ce, sans recourir à un GPS, une application ou une carte numérique. Or, vous le savez, dans un contexte où tout le monde n'est pas nécessairement équipé ou désireux d'utiliser les outils digitaux lors de sa sortie de nature, une signalisation

simple, cohérente et compréhensible constitue un levier essentiel d'accessibilité et de sécurité.

De plus, le réseau mobile, pourtant nécessaire à l'accès internet et permettant de se repérer, n'est pas toujours disponible ou fiable en milieu forestier. Madame la Ministre, disposez-vous d'un cadastre ou d'une cartographie des itinéraires balisés en Wallonie, tous modes de déplacement autorisés confondus ?

Une harmonisation de la signalétique est-elle envisagée ou en cours pour les parcours forestiers ?

Quelles initiatives sont ou pourraient être soutenues par Tourisme Wallonie afin de renforcer la lisibilité et la cohérence du balisage sur le terrain ?

Enfin, estimez-vous pertinent de promouvoir une signalétique physique renforcée, garantissant ainsi une meilleure autonomie pour les promeneurs et visiteurs, tout en valorisant notre patrimoine naturel ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la Wallonie dispose d'un réseau dense de chemins et sentiers, mais tous ne doivent pas être balisés. Seuls les itinéraires publics permanents à vocation touristique autorisés par Tourisme Wallonie font l'objet d'un balisage conforme aux normes du Code wallon du tourisme.

On dénombre actuellement 21 140 kilomètres de chemins pédestres balisés. Ces itinéraires sont encodés dans une base de données régionale et valorisés sur les sites connectés, dont VisitWallonia, qui regroupe plus de 2 000 circuits de randonnée pédestre, ce qui permet une meilleure visibilité pour les usagers.

La signalétique touristique suit les prescrits du Code wallon du tourisme, assurant ainsi une cohérence sur l'ensemble du territoire. Les parcours forestiers sont balisés de la même manière que les autres itinéraires permanents, avec une particularité : ils nécessitent l'avis du Département de la nature et des forêts.

Pour renforcer la lisibilité, Tourisme Wallonie accompagne les opérateurs qui souhaitent baliser leurs itinéraires. Chaque opérateur touristique ou concepteur qui souhaite baliser son itinéraire à des fins touristiques et obtenir des subventions en matière de balisage et/ou d'équipement touristique doit s'adresser à Tourisme Wallonie.

Dès lors, une vérification systématique est opérée par Tourisme Wallonie et l'avis de la maison du tourisme est également sollicité afin d'assurer une cohérence de tracé sur le territoire.

Bien qu'il soit difficile d'empêcher le balisage pirate ou non conforme, des actions sont entreprises par Tourisme Wallonie, et/ou par les agents forestiers lorsqu'ils ont connaissance d'un tel balisage. En effet, les agents forestiers, en bonne collaboration avec Tourisme Wallonie, font systématiquement remonter toute entorse au règlement ou tout questionnement vis-à-vis de certains passages en forêt, ce qui permet ensuite à Tourisme Wallonie d'agir en contactant les protagonistes et, le cas échéant, de les mettre au courant de la réglementation en vigueur s'ils devaient l'ignorer.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble des éléments que vous venez de citer. Vous avez précisé que la signalétique était affectée au niveau des parcours forestiers reconnus par Tourisme Wallonie.

Un élément, à mon avis, est un peu problématique dans le cadre de l'interpellation dont on m'a fait part : c'est en effet l'avis du DNF qui est impératif avant. Mais je retournerai vers la personne et je lui expliquerai. En tout cas, tous les éléments de réponse que vous m'avez communiqués ont éclairé ma lanterne.

**Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le respect des dispositions du
Commissariat général au tourisme (CGT) par le
camping du Waux-Hall à Mons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le respect des dispositions du Commissariat général au tourisme (CGT) par le camping du Waux-Hall à Mons ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, le nouveau camping de Mons, situé à côté du parc du Waux-Hall, a été inauguré il y a peu de temps en grande pompe par la Ville de Mons.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais la Ville de Mons est dirigée par les 50 nuances de gauche, le PS, PTB et Ecolo, qui ont inauguré très fièrement ce nouveau camping.

Mais les travaux de rénovation avaient en fait été menés avec certains manquements graves pour un camping, selon moi. Par exemple, il devrait y avoir un

accueil physique. Actuellement, il n'y a qu'une borne électrique. Toute personne qui désire aller à ce camping ne peut pas obtenir d'instructions de la part d'une personne. Elle doit contacter la société responsable de l'aménagement du camping. Il s'agit de Camping-Car Park, une société française.

Dès le départ, Camping-Car Park a clairement manqué de discernement et d'efficacité dans les travaux en ne respectant pas les délais. La Ville de Mons a dû, dans un premier temps, prendre la décision de fermer le camping. Dans un second temps, le camping a pu rouvrir, mais des manquements étaient toujours constatés.

Par exemple, aujourd'hui, un campeur qui désire se rendre au camping du Waux-Hall peut s'y rendre sans problème, s'installer et ne pas payer, sans risquer la moindre retenue ou la moindre sanction, étant donné que le paiement se fait uniquement via cette borne électrique. En tant que Montois, c'est un problème criant, car cela fait partie d'une fierté pour nous, pour notre ville, avec le parc du Waux-Hall juste à côté.

Il y a aussi le local vélos : lorsque j'ai pu faire la visite du camping, il était tout simplement bloqué avec un bout de bois. Il n'y avait pas de sécurité pour toute personne désirant mettre son vélo dans le local.

Enfin, tous les camping-cars n'étaient pas sur des places ou des aménagements spécifiques étant donné que tous les emplacements étaient directement sur l'herbe. Avec une météo comme celle d'aujourd'hui, vous voyez que cela peut poser problème, tous les terrains se retrouvent boueux ou en mauvais état, et il n'y a pas de places de parking, évidemment.

Ensuite, les *tiny houses* sont juste à l'arrière du camping. Les *tiny houses*, elles, ont bien respecté toutes les conditions justement pour pouvoir s'installer. Les *tiny houses*, ce sont vraiment de toutes petites maisons avec une chambre et même un jacuzzi ou un sauna, ce qui est très agréable pour pouvoir passer quelques nuitées à Mons. Ils ont tout respecté, mais étant donné qu'ils se retrouvent dans le site du Camping-Car Park, ils rencontrent beaucoup de problèmes.

On critique notamment l'accueil alors qu'ils ne sont pas vraiment responsables. On critique le manque de signalisation et le manque de prévention par rapport à tout problème qu'il pourrait y avoir dans les campings. Et ils ont reçu une lettre d'ORES expliquant qu'il va falloir trouver un nouveau contrat pour un fournisseur.

C'est une situation où le responsable est Camping-Car Park, mais où les *tiny houses* sont directement impactées par le manquement de Camping-Car Park.

Madame la Ministre, vous connaissez les critères du Commissariat général au tourisme, le CGT, qui prévoit des conditions minimales de qualité qui doivent être respectées pour être identifié comme un réel camping.

Selon moi, aujourd'hui, le camping du Waux-Hall ne respecte pas toutes les conditions.

Avez-vous eu connaissance du manquement aux critères définis par le Commissariat général au tourisme dans ce camping ? Le camping du Waux-Hall de Mons peut-il dès lors être considéré comme un véritable camping au sens du CGT ? Quelles mesures concrètes pourraient être prises pour y remédier ?

J'ai regardé les différents critères et je trouve que l'on pourrait aller plus loin au niveau du CGT pour avoir des critères beaucoup plus clairs et aboutis pour permettre à toute personne qui désire profiter d'un camping d'avoir vraiment un séjour de qualité. Mons étant une très belle ville, je pense qu'avoir un beau camping permettrait d'aller encore plus loin.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le Code wallon du tourisme impose deux conditions de base à tout hébergement touristique :

- être enregistré auprès de Tourisme Wallonie ;
- disposer d'une attestation sécurité incendie valable.

S'agissant de l'enregistrement, la Ville de Mons et Tourisme Wallonie ont eu plusieurs échanges début novembre 2025 pour régulariser la situation. La procédure n'a pas encore pu aboutir en raison de difficultés techniques rencontrées par l'opérateur Camping-Car Park qui, étant de nationalité française, ne pouvait pas s'enregistrer via Itsme.

Tourisme Wallonie lui a donc communiqué la procédure alternative applicable aux non-résidents, ce qui devrait permettre une mise en conformité très prochainement.

En ce qui concerne la sécurité, le site dispose bien d'une ASI délivrée le 25 août dernier. Celle-ci couvre les bâtiments, les voiries et les zones accessibles au public pour une capacité maximale de 200 personnes. Dès que l'enregistrement aura été finalisé, le camping répondra aux obligations minimales prévues par le Code wallon du tourisme et pourra être pleinement exploité. Au-delà de ces conditions de base, le gestionnaire peut choisir de solliciter une certification en tant que camping touristique, qui impose des exigences plus élevées en matière d'équipement et de service, mais aucune demande n'a été introduite à ce jour pour cette certification spécifique.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie beaucoup, Madame la Ministre, pour votre réponse qui est déjà largement plus complète que la réponse que

j'avais reçue du Collège montois, notamment de la présidente de la RCA.

Au-delà de cela, comme vous l'avez dit, je pense qu'il y a une certification supplémentaire que l'on pourrait obtenir qui permettrait d'avoir des conditions plus élevées pour le camping. Je crois que c'est cette piste-là qui devrait être étudiée.

Pour la suite, je pense que les conditions minimales, si elles sont remplies aujourd'hui, c'est peut-être insuffisant. C'est peut-être une réflexion que je pose aujourd'hui sur les campings en général en Belgique : pourquoi ne pas aller plus loin dans les conditions pour avoir des campings de qualité ?

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme silencieux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme silencieux ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, Stockholm a créé un guide du silence qui oriente les visiteurs vers des zones et des lieux de la ville, offrant une combinaison de qualités sonores, de silence et/ou d'expérience verte. Le guide comprend 19 parcs, dont 11 zones naturelles avec 65 sentiers de randonnée.

Ces dernières années, le tourisme silencieux s'est développé, comme des plages où il est interdit de parler ou ces forêts où vous vous retrouvez seul au milieu de nulle part. Cela permet une reconnexion, mais aussi de découvrir des lieux dans un cadre de communion totale.

Qu'en est-il en Wallonie ? Ce tourisme commence-t-il à exister ? Des projets basés sur ce qu'il se passe à l'étranger sont-ils en gestation ? Avez-vous des demandes en ce sens ? Je serais curieux d'avoir vos réponses à ce sujet. Ce tourisme silencieux, je vous l'avoue, m'intrigue un peu.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le concept de tourisme silencieux n'est pas formalisé en tant que tel en Wallonie, mais notre Région offre déjà de nombreuses expériences qui s'en rapprochent.

La nature, le bien-être et le dépaysement sont au cœur de notre stratégie touristique : ils figurent parmi les principaux atouts identifiés.

Nous n'avons ainsi pas reçu de demandes structurelles pour développer un guide du silence à la manière de Stockholm, mais la tendance est intégrée dans notre stratégie via le développement du *slow* tourisme et sa mise en marché. Ce tourisme invite à ralentir, se reconnecter à la nature et permet un retour au calme.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je pense en effet que ce tourisme silencieux correspond plutôt bien à ce qui est actuellement mis en avant dans notre Région par toute une série d'opérateurs. Ce tourisme diffus, ce tourisme doux, est très différent du tourisme de masse.

Ma question pourra peut-être attirer l'attention de certains acteurs touristiques sur cette possibilité, qui correspond assez bien à notre ADN. Je vous remercie pour votre réponse et pour l'attention que l'on pourra porter à cette thématique dans les mois et les années à venir.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme engendré par les marchés de
Noël en Wallonie »**

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le soutien aux marchés de Noël »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Gardier, sur « le tourisme engendré par les marchés de Noël en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « le soutien aux marchés de Noël ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, la période qui arrive va faire la part belle aux marchés de Noël dans nos communes de Wallonie.

Ces événements rythment la vie associative, mais aussi patrimoniale et touristique d'un bon nombre de

villes, et permettent de découvrir ou de redécouvrir des lieux qui font partie de notre quotidien. On le sait, cette période permet d'apporter un véritable appui au commerce local, qu'il fasse partie de l'HORECA ou non.

Comment ces marchés de Noël sont-ils valorisés d'un point de vue touristique, que ce soit au niveau local, national ou international ? Quelles opérations sont menées avec l'appui de la Région wallonne pour mettre en avant ces marchés en interne, mais aussi vers les touristes étrangers ? Quelle est l'implication de VisitWallonia dans ce processus ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, l'an dernier, je vous interrogeais déjà au sujet du soutien apporté par la Wallonie aux marchés de Noël, devenus au fil du temps de véritables leviers touristiques et économiques pour nos villes et nos villages. Ces événements constituent non seulement des vitrines pour les artisans, les producteurs locaux et les acteurs de l'HORECA, mais ils participent également à l'animation et à l'attractivité de nombreux territoires.

Votre précédente réponse mettait notamment en évidence le rôle de VisitWallonia dans la promotion de ces manifestations, ainsi que les mécanismes d'octroi des subsides facultatifs gérés par Tourisme Wallonie. Toutefois, au regard du contexte budgétaire et des évolutions potentielles en matière de subventions facultatives, il semble nécessaire d'effectuer un nouvel état des lieux.

Pouvez-vous préciser combien de marchés de Noël ont introduit une demande de subvention auprès de Tourisme Wallonie en 2024 ? Combien d'entre eux ont effectivement bénéficié d'un soutien et pour quels montants ? Qu'en est-il pour les demandes introduites cette année ? Du côté de VisitWallonia, quels dispositifs de soutien vont être mobilisés ?

Les perspectives de réduction des subventions facultatives en Wallonie risquent-elles d'impacter la politique événementielle de Tourisme Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame et Monsieur les Députés, les marchés de Noël occupent en effet une place importante dans l'offre touristique et l'activité économique de Wallonie. Ils contribuent à animer nos centres-villes ou nos villages, soutiennent les commerces locaux et offrent une visibilité appréciable aux artisans et producteurs régionaux. Par leur dimension conviviale et accessible, ils participent également à renforcer l'image d'une Wallonie accueillante et dynamique.

En 2024, Tourisme Wallonie a accordé une subvention de 7 500 euros à « Mons Cœur en Neige » et, pour 2025, ce sont deux événements qui ont reçu une subvention : « Mons Cœur en Neige » à nouveau pour 10 000 euros et le « Village de Noël » ainsi que la « Patinoire de Noël » de Liège pour 5 000 euros.

Du côté de VisitWallonia, l'action repose sur une stratégie de promotion et de visibilité. Chaque année, un dispositif complet est mobilisé à cet effet, dont notamment des campagnes en Belgique et à l'étranger, un agenda des marchés, les voyages de presse, la présence sur le terrain et des actions événementielles. En 2025, ce travail s'est traduit par des opérations ciblées à Liège, à Durbuy, à Louvain-la-Neuve, à Ciney ou encore à Namur, ainsi que par la campagne de fin d'année « La Wallonie va vous emballer », qui renforcera notre image de destination incontournable durant la période hivernale.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, avec l'entrée en vigueur du nouveau Code wallon du tourisme, le système de subvention est revu. Les nouvelles règles, accessibles sur le site de Tourisme Wallonie, garantissent un cadre prévisible pour l'ensemble des organisateurs.

En effet, le choix opéré par ma prédécesseuse lors de la révision du Code a été de concentrer les moyens sur les nouveaux événements pour leur permettre d'émerger et de réduire progressivement le soutien au fur et à mesure que la notoriété s'affirme. Il s'agit d'un mécanisme qui favorise l'innovation, évite les rentes et permet une utilisation optimale des deniers publics.

Pour l'avenir, mon ambition est alignée avec celle qui m'anime pour chaque subvention, quel que soit son type : renforcer l'impact en travaillant sur les retombées économiques, l'attractivité et le développement de véritables produits touristiques intégrés, mais aussi transformer la visite en séjour et le séjour en attachement durable au territoire.

C'est ainsi que nous construirons une Wallonie plus visible, plus compétitive et plus attractive, en Belgique comme à l'international.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – C'est en effet important d'être aux côtés de ce tourisme spécifique – il y en a d'autres –, car cela permet qu'il n'y ait plus de saisons, comme on dit, mais dans le bon sens cette fois, puisque cela élargit amplement le spectre d'attractivité de notre belle Région d'un point de vue touristique, et ce, en toute saison.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Pour les marchés de Noël, on a tout bon parce que même si chacun est réticent à sortir quand il pleut ou quand il fait mauvais, pour un marché de Noël, peu importe, on met son

bonnet, on met ses gants et on a plaisir à les découvrir. L'idée de transformer les visites en séjours est excellente pour la Wallonie.

Les visites en hiver et en été, ce n'est pas la même chose, mais j'ai l'impression que notre Wallonie, qui regorge de marchés de Noël en tous genres, attire de plus en plus de visiteurs. Ce qui est intéressant pour nous : ces visiteurs viennent de l'étranger, ce qui va créer le séjour et, peut-être, le retour.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les données relatives au remplissage des
hôtels en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les données relatives au remplissage des hôtels en Wallonie ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je reviens un petit peu sur une question écrite que je vous ai posée. Vous m'avez récemment répondu sur le taux de remplissage des gîtes et hôtels de Wallonie. Même si la méthodologie était bien clarifiée, les taux d'occupation des hébergements touristiques en Wallonie étant établis par l'Observatoire wallon du tourisme, en collaboration avec l'IWEPS, sur la base des données issues de l'enquête Statbel relative aux hébergements touristiques.

Ces taux sont calculés par rapport à la capacité maximale en lits de l'ensemble des établissements recensés et selon l'hypothèse maximaliste d'une ouverture continue de ces hébergements tout au long de la période considérée.

Ma question ne se veut absolument pas piège, car la réponse qui m'avait été fournie m'a étonné. Les chiffres fournis, 25 % en moyenne par province pour les gîtes et de 35 % pour les hôtels, me laissent un peu perplexe, plus particulièrement pour les hôtels, car ces données ne me semblent pas rentables.

Je vous avoue également avoir été voir puisque vous m'invitez à me rendre sur le site pour avoir davantage d'informations. En effet, on peut y lire des taux d'occupation remplis avec un certain retard. De mémoire, on avait jusque fin 2023. Néanmoins, il est vrai que, là aussi, les pourcentages me paraissaient assez en décalage avec ceux que vous m'aviez livrés à l'occasion de ma question.

Simplement, peut-on expliquer ce taux relativement faible dans les hôtels ? Est-il dû à une surreconnaissance de lits ? Dans ce cas-là, comment valoriser notre capacité ? Quel travail est réalisé à l'international et surtout quels contacts et/ou projets avez-vous avec votre collègue en charge de l'Économie dans ce domaine ? Si ces chiffres sont les bons, ils sont évidemment inquiétants et méritent probablement une réaction.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, j'aimerais apporter une précision. En effet, le taux de remplissage des hôtels ne doit pas être confondu avec le taux d'occupation. Le premier tient compte du nombre de lits disponibles, tandis que le second se calcule sur l'occupation des chambres, indépendamment de leur capacité réelle.

Ainsi, un hôtel peut afficher un taux d'occupation de 100 % tout en ayant un taux de remplissage inférieur.

En Wallonie, le taux de remplissage annuel des hôtels est de 34,4 %, soit 3,26 millions de nuitées annuelles. Ce chiffre, bien qu'il puisse sembler modeste, est proche des résultats observés en Flandre – 36 à 38 %. Il varie fortement selon les saisons, atteignant plus de 42 % en août.

Ces données sont issues de l'enquête Statbel et confirmées par les coups de sonde réalisés par l'Observatoire wallon du tourisme, ce qui garantit leur fiabilité et leur cohérence.

Il ne s'agit pas d'une « surreconnaissance de lits », mais plutôt d'une flexibilité recherchée par les hôteliers, qui adaptent leurs chambres à différents types de clientèle – familles, groupes, séjours professionnels ou de loisirs. Cette modularité n'implique pas que toutes les configurations soient occupées en permanence.

VisitWallonia accompagne activement le secteur hôtelier, en collaboration avec Fédération HORECA Wallonie, afin de valoriser cette capacité et d'améliorer la fréquentation. À l'international, des actions de promotion sont menées pour renforcer l'attractivité de la destination.

La DPR met en exergue l'importance de renforcer la dynamique entrepreneuriale du secteur. Ainsi, en ce qui concerne plus particulièrement l'hôtellerie, j'ai sollicité Fédération HORECA Wallonie afin qu'elle collabore avec les outils d'animation économique pour réaliser des diagnostics 360 degrés d'entreprises hôtelières. Sur la base de ces diagnostics, il s'agira d'établir avec elles des plans de croissance et de les accompagner dans leur mise en œuvre.

Le renforcement du *business model* des entreprises du secteur est un axe important de ma politique.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je remercie vraiment Mme la Ministre pour cet éclaircissement. Je vous avoue que j'ai probablement confondu les deux. Je vous avoue également que, alors que je connais depuis un certain temps le secteur, cette différenciation, qui n'apparaît d'ailleurs pas sur le site que vous m'aviez invité à consulter, me fait simplement penser – je ne doute absolument pas de votre bonne foi – au fait qu'il serait quand même bien que l'on discute avec des chiffres qui sont équivalents, tout simplement.

Souvent, on prend plutôt le taux d'occupation que le taux de remplissage. Je vous avoue que travailler sur base de chiffres similaires, accessibles à tous, serait plus simple pour le surplus – on ne compare pas des pommes et des poires.

Cela étant, vous me rassurez quant au travail qui est fait pour continuer à renforcer ce taux d'occupation ou de remplissage, c'est selon. Ce serait vraiment intéressant que l'on communique avec des chiffres qui sont habituels et similaires. En tout cas, je vous avoue – pourtant, j'ai quand même une lourde expérience en matière de tourisme – ne pas avoir pensé, en toute sincérité, que l'on parlait effectivement de choses tout à fait différentes.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Je partage le même constat que vous, si cela peut vous rassurer ; moi aussi, je me suis perdue dans cette confusion.

M. Charles Gardier (MR). – Il n'y avait vraiment aucune volonté de piéger qui que ce soit. Ce serait bien que la prochaine fois, les personnes qui nous renseignent le fassent d'une façon qui permette de s'y retrouver. Merci pour cette clarification, Madame la Ministre.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'emploi touristique de fin d'année »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'emploi touristique de fin d'année ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le FOREm a indiqué il y a peu, via la presse, que cette période de fin d'année était propice pour la création

d'emplois. On imagine les besoins qui augmentent dans certains secteurs d'activité, comme les restaurants ou les bars, mais cela peut paraître moins évident dans le tourisme en tant que tel. Pourtant, l'activité touristique fait partie des points repris par le FOREm dans sa communication.

Quelles sont les opportunités à saisir en ce qui concerne l'emploi touristique dans la période de fin d'année ? Cette situation est-elle récurrente d'année en année ? Les besoins sont-ils en augmentation ? Quel appui pouvez-vous donner à cette démarche et à cette recherche ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le FOREm identifie effectivement plusieurs opportunités d'emploi liées au tourisme en période de fin d'année.

Pour décembre 2025, les fonctions de réceptionniste et d'agent d'accueil figurent parmi les principales opportunités recensées dans le secteur. C'est une tendance récurrente d'année en année.

Pour soutenir cette démarche et répondre aux tensions structurelles de recrutement qui touchent le secteur, plusieurs actions sont mises en œuvre. Des enquêtes régulières sont menées conjointement par le Centre de compétences FOREm Tourisme – le service veille, analyse et prospective du FOREm – et Tourisme Wallonie afin d'objectiver la pénurie de main-d'œuvre et d'identifier les fonctions critiques.

Par ailleurs, une étude a été lancée récemment par le FOREm afin d'évaluer précisément les besoins en main-d'œuvre, identifier les métiers sous tension et accompagner tant les entreprises que les chercheurs d'emploi sur base de ces informations.

Des formations spécifiques proposées via le Centre de compétences FOREm Tourisme sont proposées : des mises en situation, l'apprentissage de langues, des essais métiers, des *jobdays* dédiés au tourisme ainsi que des collaborations avec les hautes écoles et les universités.

Ces actions combinées permettent d'appuyer les besoins du secteur touristique et de renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, dans un secteur marqué par des enjeux saisonniers, mais essentiels à l'attractivité de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces réponses. Elles sont d'autant plus importantes que c'est un secteur qui, régulièrement – pour ne pas dire tout le temps –, cherche à avoir du personnel de qualité. On est face à un

réel enjeu où les acteurs de terrain ont besoin de main-d'œuvre. Il est donc très important évidemment d'y être attentif.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'accessibilité touristique par les
infrastructures certifiées Access-i »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'accessibilité touristique par les infrastructures certifiées Access-i ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, l'accessibilité du secteur touristique wallon constitue, on le sait, un enjeu fondamental, non seulement pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour une large part de la population : les seniors, les parents avec poussettes, les personnes rencontrant des difficultés de mobilité, de compréhension ou encore des limitations temporaires.

Il s'agit donc d'une préoccupation transversale qui touche un public bien plus large que ce que l'on peut imaginer et dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises ensemble au sein de cette commission.

Depuis plusieurs années, l'ASBL Access-i joue un rôle structurant dans cette dynamique en proposant un audit des infrastructures touristiques et en délivrant une certification reconnue qui permet d'informer clairement les visiteurs sur le niveau d'accessibilité des lieux. Cet outil est devenu une référence, tant pour les opérateurs que pour les publics à besoins spécifiques, et participe à renforcer la qualité de l'offre touristique wallonne.

Alors que l'année 2025 touche doucement à sa fin, il me paraît donc opportun de dresser un état des lieux de la situation et d'esquisser les perspectives pour les années à venir. Quel est le nombre actualisé d'infrastructures touristiques wallonnes certifiées Access-i ?

Disposez-vous d'une répartition par type d'infrastructures : hébergements, attractions, circuits ? Comment évaluez-vous l'effet de cette certification sur l'accessibilité réelle du tourisme en Wallonie ? Disposez-vous de données ou de retours d'expérience sur la fréquentation ou la satisfaction des visiteurs à besoins spécifiques ?

Enfin, quels sont les objectifs du Gouvernement pour les années à venir en termes d'accessibilité touristique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le nombre d'infrastructures touristiques certifiées Access-i compte aujourd'hui un peu plus de 250 offres certifiées. Cette progression témoigne de la prise de conscience croissante des opérateurs en matière d'accessibilité et de leur volonté d'améliorer le confort, la sécurité et l'autonomie des visiteurs.

En ce qui concerne la répartition par type d'infrastructure, les chiffres se déclinent comme suit :

- 55 hébergements ;
- 160 offres de loisirs et de divertissement, comprenant attractions, musées, balades et circuits ;
- 3 centres de congrès ;
- 18 organismes touristiques ;
- 12 opérateurs du terroir ;
- auxquels s'ajoutent une dizaine d'événements touristiques et culturels certifiés chaque année.

Cette certification contribue à améliorer l'accessibilité réelle du secteur en limitant progressivement l'autodéclaration, qui peut parfois induire en erreur les visiteurs. Le recours à un audit indépendant renforce la fiabilité des informations et la qualité de l'expérience touristique.

Les données recueillies à travers le sondage clientèle de l'Observatoire wallon du tourisme 2022-2023 sont éclairantes : un touriste sur cinq, soit 21 %, déclare avoir des besoins spécifiques.

Mes objectifs s'articulent autour de trois axes :

- renforcer la communication, tant vers les publics que vers les opérateurs ;
- développer des microdestinations accessibles, en coordonnant l'action d'Access-i, de Tourisme Wallonie et VisitWallonia afin de proposer des séjours complets ;
- valoriser les offres certifiées dans les campagnes de promotion de VisitWallonia.

À ces actions s'ajoute le lancement au 1^{er} trimestre 2026 de la nouvelle plateforme Access-i, conçue pour fournir une information fiable et actualisée, et enrichie par des retours d'expérience collectés auprès des usagers.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci pour l'ensemble de vos réponses.

Justement, je rencontrais l'association « Les Coccinelles » de Seraing, qui travaille avec des personnes en situation de handicap assez lourd. Ils nous témoignaient encore vendredi de toute la difficulté de trouver des endroits accessibles et des choses à faire en équipe. C'est pour vous témoigner du fait que rien n'est jamais simple quand on est un centre qui héberge des personnes à mobilité très réduite.

On doit vraiment veiller à continuer et à soutenir tous ces projets. Ce qui est fait aujourd'hui est déjà très bien et l'on ne remerciera jamais assez les personnes qui se mobilisent dans le tourisme pour les personnes à mobilité réduite.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a des demandes ; il faut faire en sorte d'inclure tout le monde au niveau du tourisme.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme fluvial »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme fluvial ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le tourisme fluvial constitue un atout important pour l'attractivité de notre Région. Les voies navigables et les infrastructures qui les accompagnent offrent un potentiel significatif, tant pour les opérateurs touristiques que pour les territoires traversés. Leur valorisation nécessite toutefois une vision cohérente, des investissements réguliers et une coordination efficace entre les administrations concernées puisque la gestion des infrastructures fluviales relève de la compétence de votre collègue en charge de la Mobilité et l'aspect Tourisme de votre compétence.

Madame la Ministre, comment situez-vous aujourd'hui le tourisme fluvial dans la stratégie touristique de la Wallonie ?

Dispose-t-on de chiffres récents permettant d'objectiver l'évolution de la pratique du tourisme fluvial ? Comment se déroule la collaboration entre les différentes administrations concernées ?

Dans le cadre du PRW, un appel à projets consacré au développement des infrastructures fluviales – c'est la fiche 184A – a permis de sélectionner quatre projets sur les 11 proposés. Pourriez-vous préciser la nature des

quatre projets retenus, leur état d'avancement, la répartition de l'enveloppe et le calendrier prévu pour leur mise en œuvre ?

Enfin, quelles sont vos priorités pour renforcer l'attractivité et la qualité des infrastructures de tourisme fluvial dans les prochaines années ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le tourisme fluvial constitue un segment en croissance au sein de la stratégie touristique wallonne.

Il attire un nombre croissant de visiteurs et valorise nos sites d'eau et nos villes.

Entre 2022 et 2024, le nombre de passagers pour les bateaux de croisière est passé de 157 710 à 184 664, soit une hausse de 17 %. Pour les bateaux de plaisance, le volume a diminué quelque peu entre 2022 à 2024 passant de 17 017 à 16 430 bateaux par an.

Tourisme Wallonie participe régulièrement aux réunions du Conseil du tourisme fluvial, où le SPW MI présente ses projets et priorités sur les sites dont il est propriétaire. À ce jour, Tourisme Wallonie n'est pas encore associé à un plan stratégique sur le développement du tourisme fluvial, mais dans le cadre du PRW, quatre projets d'infrastructures fluviales ont été retenus, dont un – la capitainerie de Tournai – a été abandonné.

Les trois autres projets concernent :

- l'aménagement touristique du site du Grand Large porté par la Ville de Mons et subsidié à hauteur de 1,6 million d'euros. Les travaux sont en cours ;
- le port de plaisance d'Ath porté par la Ville d'Ath et subsidié à hauteur de 1,599 million d'euros. Les travaux sont également en cours ;
- la création d'un nouveau port de plaisance porté par le Port autonome de Liège. Les travaux sont terminés et la subvention de 1,6 million a été liquidée dans son entièreté.

Ces projets illustrent l'engagement du Gouvernement pour soutenir le développement du tourisme fluvial, améliorer les infrastructures et renforcer l'attractivité de nos territoires.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je suis déjà heureuse de voir que les choses bougent. C'est un tourisme auquel on ne pense pas du tout et pourtant, pourquoi pas ? On n'a pas la Seine, comme on dit à Paris, mais on a la Meuse à Liège et l'on a une petite navette qui est bien sympathique. Des choses se font. C'est une sorte

de tourisme sur lequel on peut aussi miser pour faire découvrir nos villes d'eau.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les choix du Gouvernement en termes de
pluriannualisation des subventions
facultatives »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les choix du Gouvernement en termes de pluriannualisation des subventions facultatives ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, bien qu'elle soit reprise dans la partie « Tourisme », cette question est transversale et concerne l'ensemble de vos compétences. À la faveur de l'élaboration du budget 2025, on se rappellera que le Gouvernement avait décidé d'une économie de 60 millions d'euros dans les subventions facultatives.

Le 14 novembre dernier, l'ordre du jour du Gouvernement renseignait en son point B25 : « Subventions facultatives ; listing de pluriannualisation et désignation des ministres coordinateurs ». Quel est l'impact de ce point sur vos départements ?

Peut-on disposer du listing des pluriannualisations ? Peut-on avoir la liste des bénéficiaires de subventions facultatives qui ne bénéficieront plus du soutien de votre département en 2026 ? Quelle est votre cible budgétaire pour 2026 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme mentionné dans la DPR, le Gouvernement réduira la dépendance des associations au financement facultatif annuel, fragilisant la dynamique de ces structures et leur capacité à développer des stratégies à moyen terme. Le 13 novembre dernier, le Gouvernement a en effet débattu d'une première liste de subventions pluriannuelles pour l'année 2026.

Au moment où je vous parle, le point est toujours en délibéré. Il demeure en effet quelques ajustements à opérer, notamment au niveau de certaines modalités opérationnelles. Une fois le délibéré levé, j'en

informerais les bénéficiaires et je tiendrais à votre disposition la liste de ceux-ci.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – On y reviendra au niveau du budget, bien entendu.

**Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les jumelages »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les jumelages ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, les jumelages entre communes constituent depuis plusieurs décennies un outil essentiel de coopération locale en Europe. Ils visent à créer des liens durables entre deux territoires afin de favoriser la compréhension mutuelle, les échanges citoyens, la découverte culturelle, la mobilité des jeunes, mais aussi des collaborations économiques, touristiques ou associatives.

Souvent portés par des comités de jumelage, ils permettent d'ancrer ces relations dans le quotidien des habitants, de stimuler l'implication des écoles, des clubs sportifs, des mouvements de jeunesse ou des associations culturelles locales.

À titre d'exemple, j'ai eu la chance d'assister à l'officialisation du jumelage entre la Commune de Fléron et la Commune française de Mont-près-Chambord. Cet événement a scellé près de 30 ans d'amitié franco-belge. Cette démarche permettra d'élargir les échanges déjà existants depuis longtemps aux séjours culturels pour les écoles et les aînés, aux randonnées et activités sportives, aux collaborations agricoles, et au développement des relations commerciales entre les indépendants de part et d'autre. L'officialisation de ce jumelage donne une base structurelle à ces initiatives et permettra d'en faire bénéficier l'ensemble de la population.

À la lumière de ces éléments, une attention particulière est-elle donnée aux jumelages dans le cadre de la stratégie touristique wallonne ? Des outils à destination des communes existent-ils afin de promouvoir le tourisme wallon dans le cadre de jumelages ? La Région mise-t-elle sur une promotion

spécifique du tourisme wallon dans le cadre de ces jumelages ?

Selon vous, quels types de projets ou d'échanges sont particulièrement pertinents pour renforcer la coopération entre deux communes jumelées, notamment en matière de tourisme ou de patrimoine ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les jumelages entre les communes constituent en effet un outil précieux de coopération locale et internationale. Ils favorisent les échanges citoyens, culturels et économiques, tout en offrant l'opportunité de faire découvrir des territoires parfois méconnus. À ce titre, ils contribuent pleinement à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Wallonie.

À ce jour, il n'existe toutefois pas de dispositif spécifiquement dédié aux jumelages dans la stratégie touristique wallonne. Cela ne signifie pas que ces initiatives ne sont pas encouragées ; au contraire, elles s'inscrivent dans une dynamique plus large de valorisation des territoires.

Selon moi, les projets les plus pertinents sont ceux dans lesquels les habitants s'investissent directement. Je pense assurément aux échanges scolaires ou entre jeunes, aux activités sportives et culturelles, aux manifestations touristiques et patrimoniales, permettant de faire connaître les spécificités d'une région – comme les jumelages.

À cet effet, Tourisme Wallonie et VisitWallonia mettent à disposition des communes plusieurs outils de promotion et d'accompagnement, notamment via les offices du tourisme subventionnés. Ceux-ci produisent des brochures, des supports promotionnels et des contenus destinés à mieux faire connaître les communes, leurs atouts, leurs événements et leur patrimoine.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. En effet, on n'est pas obligé d'avoir un cadre totalement strict et contraignant. Cependant, entendre qu'il existe des outils de promotion et d'accompagnement mis à disposition des communes est réjouissant. Lorsque l'on était sur place, à Mont-près-Chambord, avec quelques élus et des représentants de la commune de Fléron, on se faisait la réflexion que le jumelage est officiel et que cela fait 30 ans que des relations existent entre les deux communes. Cependant, dès lors que le jumelage est officiel et que l'on veut l'élargir à toute une série de collaborations – les écoles, les groupes de séniors, et cetera –, il faut être certain que cela perdure. Rendre le comité de jumelage pérenne et que les gens s'inscrivent

toujours dans une démarche volontaire en ce sens, c'est le plus compliqué.

Vous soutenez, et je vous rejoins, une démarche citoyenne de la plus haute importance, mais avoir un outil de promotion et d'accompagnement à ces jumelages pourrait aider les pouvoirs locaux. Je poserai le même type de question à M. Desquesnes demain pour voir ce qui se réalise au niveau des Pouvoirs locaux. En tout cas, je ne peux que saluer ces outils de promotion et d'accompagnement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Desalle, sur « l'encadrement des gîtes de grande capacité d'accueil » ;
- Mme Desalle, sur « l'écotourisme » ;
- Mme Desalle, sur « les Assises du tourisme » à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 26 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
M. Grégory Chintinne, MR
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. Jori Dupont, Président
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Charles Gardier, MR
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Sophie Péciaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
ASI	attestation de sécurité incendie
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
BDO	Binder, Dijkster, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
CGT	Commissariat général au tourisme (rebaptisé « Tourisme Wallonie » depuis juillet 2025)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
FOREM	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GPS	Global Positioning System (système mondial de positionnement)
GPS	gestion des projets routiers (modèle)
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IRPA	Institut royal du Patrimoine artistique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PO	pouvoir organisateur
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RCA	régie communale autonome
SASPE	service(s) d'accueil spécialisé de la petite enfance
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TEC	Société de transport en commun
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WEX	Wallonie Expo